

Unité départementale de Seine-Saint-Denis
7 esplanade Jean Moulin
BP189
93003 Bobigny

Bobigny, le 12/03/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/02/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

L METAL

28 T AVENUE DE VERSAILLES
93220 Gagny

Références : -
Code AIOT : 0100286655

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/02/2025 dans l'établissement L METAL implanté 28 T AVENUE DE VERSAILLES 93220 GAGNY. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Le service Urbanisme de la commune de Gagny a adressé le 30 décembre 2024, un courrier au service des installations classées concernant les nuisances occasionnées par les activités des entreprises situées dans la zone d'activité économique dite "la Gaieté" au 28 ter avenue de Versailles à Gagny.

Le voisinage se plaint de bruits liés à la découpe et à la manipulation de matériaux métalliques et à des émanations de solvants. L'entreprise L-METAL est identifiée comme potentiellement à l'origine de ces nuisances.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- L METAL
- 28 T AVENUE DE VERSAILLES 93220 GAGNY
- Code AIOT : 0100286655
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La zone d'activité la Gaîté est implantée en zone urbaine pavillonnaire. Composée de 2 bâtiments principaux, elle regroupe différentes entreprises de différents secteurs, notamment :

- électricité générale et de services en bâtiment
- métallerie, serrurerie
- travaux de construction spécialisés,
- sécurité et gardiennage
- commerce de détail et de gros
- vente de véhicules

La société L-METAL, installée dans cette zone d'activité, est une entreprise de construction métallique spécialisée dans la charpente métallique, la structure métallique, et la serrurerie - métallerie.

Contexte de l'inspection :

- Plainte

Thèmes de l'inspection :

- Bruits et vibrations

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;

- ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
- ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

La société L-METAL est enregistré comme n'étant plus en activité sur le site : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>.

L'inspection sur le site n'a détecté aucune odeur de solvants.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Annexe 4 de l'article R511-9	Code de l'environnement du 11/10/2023	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La société L-Metal n'exerce plus d'activités dans la zone dite de "la Gaîté" située au 28 ter avenue de Versailles à Gagny.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Annexe 4 de l'article R511-9

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 11/10/2023
Thème(s) : Risques chroniques, Travail du métal
Prescription contrôlée :
La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au

fonctionnement de l'installation étant :

1. Supérieure à 1 000 kW.....E
2. Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW.....DC

Constats :

Lors de l'inspection, il a été constaté que les locaux loués par L-METAL sont fermés. Aucun personnel n'était présent sur le site.

Le propriétaire de la zone d'activité La Gaîté, présent sur le site lors de l'inspection, indique avoir eu connaissance de la plainte et être en lien avec les services de mairie et la gendarmerie de Gagny.

Il indique également que la société L-METAL a quitté la zone d'activité du 28t avenue de Versailles en janvier 2025 et en avoir informé la gendarmerie et la mairie de Gagny.

Aucune odeur de solvant ni aucun bruit ne sont perceptibles dans la zone d'activité lors de l'inspection.

Par ailleurs, l'inspection n'a relevé aucune activité exercée dans cette zone d'activité pouvant relever de la nomenclature des ICPE.

Type de suites proposées : Sans suite